

Le MRP vous parle!

TRIBUNE LIBRE DES ANCIENS DU M.R.P.

Nouvelle série N° 25
Novembre-Décembre 1986

ISSN 0753 - 8707

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU M.R.P. — 21, rue Saint-Augustin PARIS 2e — Téléphone : 42.96.02.20 Prix : 5 F.

LYON ASSISE

Robert PRIGENT
Président de l'Amicale

Au siècle de la «Communication» où nous sommes, parmi les multiples «messages» qui nous assaillent chaque jour, combien sont futiles ou trompeurs et combien peu nous apportent matière à réflexion enrichissante ou réconfort intellectuel ou spirituel.

SOMMAIRE

- Page 1 : Lyon — Assise
Page 2 : Gabriel Ferrier
Page 3 : Et le redressement moral ?
Pages 4, 5, 6 et 7 : François de Menthon
Pages 8 et 9 : Le 32ème Congrès de l'Association du Traité de l'Atlantique
Page 10 : Notre Jeunesse
Page 11 : La Paix est indivisible
Page 12 : Après «l'Acte Unique» que faire pour l'Europe ?

Mais par contre quelle richesse dans l'écho de ces deux événements d'octobre dernier : la visite de Jean-Paul II à Lyon et la rencontre d'Assise.

Pour beaucoup de démocrates chrétiens de ma génération, Lyon ne fut-il pas l'un des creusets où se forgeaient leurs certitudes par l'édition de la Chronique Sociale et l'élaboration annuelle des Semaines Sociales.

Ces semaines inoubliables, chaque année précédées par un voyage de leur Comité à Rome et chaque année ouvertes par la lecture d'un message du Pape.

Aussi cette présence du Chef de l'Eglise à Lyon m'est apparue comme ayant le sens d'une visite rendue, en un juste retour.

Quel réconfort dans chaque étape du voyage, où dans chaque intervention souriante et en langue claire, mais énergique et sans demi ton était répétée la certitude de la jeunesse éternelle de l'Evangile.

Quelle joie d'entendre affirmer que la Bonne Nouvelle n'était pas seulement un message à destination d'un petit nombre d'élus, d'un noyau de fidèles pour un réconfort spirituel individuel, mais le bien de tous les hommes, que ceux qui le reçoivent ont le devoir de communiquer à toutes les sociétés humaines par la voie de l'A-

mour.

Que c'était bon de s'entendre redire que la doctrine chrétienne pouvait être une des clefs, dans notre monde en désarroi, de la réorganisation des sociétés humaines, pour le mieux être des individus et une plus juste répartition des fruits de la terre et de l'effort des hommes.

Pour moi qui m'étais réjoui à l'âge d'une adolescence ouvrière de la lecture de «Quadragesimo Anno» venant réaffirmer, renforcer et actualiser les analyses et les invitations à l'action sociale de «Rerum Novarum» une bonne partie des paroles de Jean-Paul II à Lyon m'ont conforté dans la certitude de la justesse d'années de luttes et d'efforts pour la réflexion et la diffusion de la doctrine sociale de l'Eglise.

Et que ceci ne soit pas ressenti comme une nostalgie du passé, comme un désir de revenir à des méthodes ou des formes d'organisation qui peuvent être appelées à changer avec le temps qui passe. Mais si les formes de l'action ont à évoluer, leur support et leur richesse est de rester fidèle à la doctrine.

Nous l'avons d'ailleurs toujours su, et c'est pourquoi pour des milliers

(suite page 2)

de militants au fil des années, la mise au point annuelle de la Semaine Sociale était vraiment une chose irremplaçable.

Mais combien il était réconfortant après tant de négations de cette vérité, tant de railleries ou de dénégations, tant d'appels pour rechercher dans les philosophies les plus variées et les plus lointaines, cette source vive et ce roc solide que nous avons chez nous... comme la richesse endormie qui attendait sur le pas de sa porte celui qui la cherchait bien loin dans une des fables de La Fontaine, oui combien il était réconfortant d'entendre réaffirmer la valeur unique de cette doctrine chrétienne, par un Pontife qui, ayant connu le labeur de l'usine, la présence du nazisme, le poids de la vie quotidienne sous la férule d'un Etat communiste, l'espoir fou de la victoire pacifique possible de Solidarnosc, plus que tout autre parle en connaissance de cause.

Et comme il était bon aussi pour un vieux militant familial de vivre avec des milliers de familles les heures de Paray le Monial et d'entendre ces paroles :

«Nous le savons les familles de ce temps connaissent trop souvent l'épreuve et la rupture... alors trop d'enfants sont privés de l'appui équilibré qu'ils devraient trouver dans l'harmonie complémentaire de leurs parents.»

Et aussi vous dites: «Un amour vrai, durable, est-il encore possible ?» Au nom du Christ, je vous dis : Oui il est possible. C'est tout le projet de Dieu sur le foyer.»

Et encore cet appel à une politique familiale complète:

«Les conditions économiques, les influences de la Société, les incertitudes de l'avenir, sont invoquées pour expliquer les altérations de l'institution familiale. Elles pèsent certes et il faut y remédier.»

Mais il y a une telle densité dans l'enseignement de ces journées que l'on ne peut tout évoquer dans un article nécessairement limité.

Je ne saurais cependant m'empêcher de rappeler cette exhortation qui aurait réjoui notre cher Marc Sangnier:

«Oui, il nous faut contribuer à

libérer l'homme de tant de servitudes, sans mêler à notre lutte solidaire la violence, la haine, le parti pris idéologique de classe qui amèneraient des maux pires que ceux que l'on veut éliminer.»

Oui la vérité pour un chrétien sera toujours qu'à terme et vécu dans l'Espérance, «l'amour sera plus fort que la haine».

Aussi quelle émotion d'entendre l'appel dans le cirque des martyrs de Lyon, adressé à tous les peuples en lutte et aux chefs de toutes les religions du monde pour une journée de trêve des combats qui soit en même temps celle d'une prière commune associant toutes les formes de spiritualité pour que la PAIX règne parmi les hommes.

Appel incroyable, effarant dans notre quotidien de massacres, de combats, de terrorisme et qui cependant s'est concrétisé dans la rencontre d'Assise. Sans doute humainement ce geste de bonne volonté, dans sa fragilité peut être apparu comme une flamme bien chétive. Mais cette flamme était tout de même une «lumière», elle a symbolisé une possibilité d'espoir, un tout petit pas en avant vers la guérison de ce cancer de l'humanité depuis sa création faussée : la passion des combats, la volonté de domination, le culte de la force, la folie toujours renaissante des guerres comme «moyens» politiques.

Mais il faut bien terminer un papier. Comment le ferais je mieux que par cet extrait du discours aux Conseils pastoral et presbytéral de Lyon :

«Ce pluralisme... est signe de vitalité et source de richesse, tant qu'il ne dégénère pas en cloisonnements avec le risque de s'ignorer, de ne plus se comprendre, de s'opposer. Puissent les chrétiens, dans la fidélité à leur foi, éviter de se juger, de se suspecter, de se classer selon leurs sensibilités apostoliques ou, parfois, selon les courants idéologiques qui les inspirent !

Puisse notre Amicale nous permettre de continuer à nous rencontrer dans un tel esprit fraternel pour pouvoir encore, ensemble, porter témoignage.

GABRIEL FERRIER

Parmi les amis dont le décès a été annoncé dans notre dernier numéro figurait l'un des plus représentatifs de notre Mouvement de pensée : Gabriel Ferrier.

Directeur des Editions du CERF, il assura pendant de nombreuses années la vitalité de cette entreprise d'édition de haute qualité.

Conseiller Municipal de Courbevoie dès 1945, Conseiller Général, puis Sénateur de la Seine, il s'occupa plus particulièrement et notamment au Conseil Général, des problèmes de la famille, de la population et de l'enseignement. Il était spécialement qualifié pour cette tâche étant lui-même père de onze enfants.

Il fut Secrétaire Général de la Fédération de la Seine du M.R.P. de 1953 à 1956.

Depuis quelques années il s'était retiré dans son pays d'origine, l'Isère. C'est là que ses obsèques ont été célébrées, dans la commune des Saillants du Gua.

Gabriel Ferrier était Chevalier de la Légion d'honneur et Commandeur de St Grégoire le Grand.

Nous adressons à Madame Gabriel Ferrier et à toute sa famille nos très sincères et amicales condoléances.

Jean Coville

AMIS DÉCÉDÉS



Louis CAPPERON (Paris 16^e)
Paul FLEURY (Angers)
René GUILLEMINOT (Paris 12^e)
Louis HENNETON (Asnières)
Léon JEGUREL (Rohan)
Louise LEROUX (Brest)
Féréol PREZELIN (Nantes)
Robert SOURIS (Paris 13^e)
René VIDEAU (Paris 15^e)
Jean WARIN (Paris 15^e)

ET LE REDRESSEMENT MORAL ?

Alfred COSTE-FLORET
président de la Démocratie
Chrétienne Française.

Le gouvernement de Jacques Chirac a six mois. Il a déjà un bilan très positif. On peut le résumer en une phrase : La rupture avec le socialisme qui a fait tant de mal à la France. Sur le plan économique le retour à l'économie de marché, sur le plan politique la restauration des libertés et des responsabilités, sur le plan social la restauration du pouvoir d'achat, tout cela va dans le bon sens.

Pourtant, il faut hélas le constater, le chômage ne diminue pas, la reprise se fait attendre et la confiance des investisseurs aussi. Je n'en veux pour preuve - on pourrait en citer d'autres mais j'ai constaté cela sur place - que la grande foire européenne de Strasbourg où pour la première fois depuis quinze ans les exposants étaient en diminution de dix pour cent. Pourquoi ce marasme ? C'est qu'il manque à l'action gouvernementale le grand élan populaire qui a caractérisé le redressement réussi par le Président Reagan aux Etats-Unis. Disons le nettement : la rupture avec le socialisme ne suffit pas. Une autre rupture est nécessaire, plus difficile d'ailleurs parce que l'état de fait avec lequel il faut rompre ne date pas de l'avènement des socialistes mais leur est bien antérieur, c'est la rupture avec le laxisme moral. Car la restauration des valeurs morales doit être la base et le support de l'action entreprise comme elle l'a été aux Etats-Unis.

Les civilisations sont mortelles. Les empires les plus forts et les mieux structurés peuvent périr s'ils abandonnent leur code des valeurs. Pour ne froisser personne je prendrai un exemple dans l'antiquité. Avec Jacques Bainville dans son livre «La troisième République» je me référerai à Tite Live qui a décrit ainsi les causes de la chute du grand empire Romain : «Que chacun pour sa part s'applique fortement à connaître quelles furent les mœurs, quelle fut la vie à Rome, par

quels hommes, par quels moyens, dans la paix et dans la guerre, cet empire a été fondé et accru. Qu'on suive alors le mouvement insensible par lequel, dans le relâchement de la discipline morale, les mœurs déclinent d'abord, puis tombèrent plus bas chaque jour, enfin se précipitèrent vers leur chute, jusqu'à ce qu'on en vint à ces temps où nous ne pouvions souffrir ni nos vices, ni leurs remèdes».

Hélas nous en sommes arrivés à ce point en France et il est temps de réagir. Le succès du redressement national en dépend. Or nous sommes obligés de constater que sur ce point l'action du gouvernement est déficiente. Citons quelques exemples : Le 28 Mai dernier alors que les députés s'apprêtaient à voter sur la suppression du crédit de 200 millions destiné au remboursement de l'avortement, le gouvernement utilisait la procédure du vote bloqué pour empêcher que ne soient adoptés les amendements identiques présentés à cet effet par le docteur Savy (RPR) et par Madame Piat et Monsieur Martinez (Front National). Le même jour à l'Assemblée Nationale Michel Debré (RPR) rappelait que le «mariage ne doit pas être pénalisé fiscalement» et proposait de faire disparaître l'inégalité existant en faveur des concubins et à l'encontre des couples mariés. Le Ministre RPR du budget s'est opposé à l'amendement mais a promis de corriger cette inégalité dans le budget de 1987. Il vient de renouveler la promesse en octobre en proposant une décote de 4.300 francs pour les couples mariés mais c'est le ministre de l'économie et des finances qui aura le dernier mot. Souhaitons lui de méditer le volumineux rapport d'Evelyne Sullerot, éminente sociologue, devant le Conseil économique et social en 1984 où elle conclut, avec de nombreux exemples à l'appui, que le système des prélèvements sociaux en

France encourage le développement du célibat et l'union libre. Faut-il hélas aussi rappeler les nombreuses affiches érotiques apposées dans tout Paris et encourageant le public à appeler un numéro de téléphone où l'on entend des messages érotiques particulièrement scabreux. Cela, paraît-il, augmente les recettes de l'administration des télécommunications ; mais c'est aux dépens de la discipline morale et de la dignité de la personne humaine.

L'on pourrait citer de nombreux autres faits. Il a suffi de quelque vingt années pour réaliser dans notre pays une décadence spirituelle, morale et familiale d'une rapidité et d'une profondeur fort graves.

Certes la crise que nous traversons a des causes économiques, politiques et sociales qui impliquaient la nécessaire rupture avec le socialisme. Mais la crise première est plus profonde : c'est une crise morale. Ayons le courage de reconnaître que crise morale, crise religieuse, crise de la famille et crise démocratique s'interpénètrent pour aboutir à la destabilisation de la société française.

La France n'a pas seulement besoin de la rupture avec le socialisme. Elle a aussi besoin de la rupture avec le laxisme moral. C'est «l'autre rupture» qui n'est pas encore réalisée mais sans laquelle la première restera sans effet. La France a un impérieux besoin de restaurer les valeurs chrétiennes qui au cours des siècles firent la grandeur du Pays.

Le redressement national ne sera que s'il passe par le retour à la discipline morale et à l'éthique des valeurs chrétiennes.

FRANÇOIS DE MENTHON

Pierre-Henri TEITGEN
ancien ministre.

Il s'appelait François de Menthon. Il était né avec notre siècle, le 8 janvier 1900, d'une très grande famille s'il en fût puisque son arrière arrière grand oncle fut Saint Bernard de Menthon qui, aux environs de l'an 1000, créa les Hospices du Petit et du Grand Saint-Bernard.

Marié à une grande dame pleine de charme, de gaieté et d'esprit, il eut six fils ce dont, avec raison, il était fier.

D'une démarche un peu lourde, timide, ou quelque peu secret, ce fut un modèle exemplaire de simplicité, de fidélité à ses convictions, de loyauté, de courage et de rigueur morale. Je suis en mesure d'en témoigner car rarement deux destins ont été aussi liés que le sien et le mien.

Ensemble, nous avons été jeunes professeurs à la faculté de Droit de Nancy, tous deux démocrates chrétiens, militant à l'époque au sein du parti démocrate populaire.

Estimant tous deux en 1937 que naîtraient de la législation nouvelle conventions collectives, arbitrage obligatoire des conflits collectifs du travail, un nouveau droit des relations professionnelles, nous avons ensemble créé la revue mensuelle "Droit Social". Ce fut une première aventure. Mais le succès dépassa nos espérances : dès la première année de sa publication notre revue se classa et est demeurée dans le peloton de tête des grandes revues juridiques françaises. C'est encore ensemble que François de Menthon et moi avons été mobilisés, tous deux comme lieutenants de réserve, dans le même bataillon du même régiment aux avant-postes de la ligne Maginot. Faits prisonniers dans les mêmes conditions, nous nous sommes

évadés en août 1940 à quinze jours d'intervalle, lui de l'hôpital où il avait été interné pour traitement de la blessure à l'épaule qu'il avait subi dans les combats d'arrière-garde, et moi-même du camp de Sarrebourg. Tout cela dit, notre histoire commune à de Menthon et moi ne faisait que commencer.

Dès son retour en zone libre, de Menthon s'était fait transférer à titre provisoire de la Faculté de Droit de Nancy à celle de Lyon, tandis que j'étais moi-même transféré de la Faculté de Nancy à celle de Montpellier. Immédiatement il m'a fait savoir qu'il désirait vivement me rencontrer avec quelques amis à Vichy ou à Royat. Notre première réunion se tint en septembre 1940 au domicile et avec la participation de Marcel Prélôt, professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg, replié à Clermont-Ferrand. Etaient présents, si mes souvenirs sont exacts, outre Prélôt, de Menthon et moi, René Capitant et Alfred Coste-Floret.

Dès les premiers propos, il a paru à l'évidence que nous étions tous résistants et gaullistes, violemment opposés au nazisme, à la collaboration avec l'ennemi et à la révolution nationale, mais aussi résolus à agir sans plus tarder. Il fut donc unanimement décidé de fonder un journal clandestin et autour de ce journal un premier mouvement de résistance. Le journal, comme le mouvement, prendraient le titre de "Liberté". François de Menthon se chargeait de le faire imprimer à Marseille et de le faire diffuser dans les départements de la vallée du Rhône et du littoral méditerranéen. J'étais chargé quant à moi de sa diffusion et de l'organisation du mouvement dans l'ensemble du sud-ouest, de Nîmes à Brive-la-Gaillarde et de Montpellier à Toulouse.

Les dix premiers numéros mensuels de "Liberté" diffusés dans la clandestinité au cours de l'année 1941 ont été imprimés à Marseille, les deux premiers numéros avec des moyens de fortune par le cousin de François de Menthon, Gérard Dujou ; puis après son arrestation et sa condamnation à plusieurs mois de prison, par le beau-frère de François de Menthon ; enfin par de véritables imprimeurs résistants et courageux qui tirèrent les cinq derniers numéros à 50.000 exemplaires environ.

L'approvisionnement en papier soulevait bien des difficultés. Elles ont été résolues par des industriels et des éditeurs qui, ayant droit à un contingent, grossissaient leur demande et nous livraient leur surplus.

Restait à trouver l'argent nécessaire à l'impression du journal et à l'activité du mouvement. Je crois bien que la famille de Menthon en fournissait une large part, que complétaient des membres du mouvement et des amis qu'ils sollicitaient.

"Liberté" a cessé de paraître sous ce nom en novembre 1941, et cela pour deux raisons : ce mois-là, le mouvement a subi une tornade bien dangereuse. Un aventurier qui s'y était infiltré et se faisait appeler faussement Colonel de Marigny ayant été arrêté pour marché noir livra à la police les noms et adresses de la plupart des militants de Marseille. Ils furent arrêtés et l'enquête remontant la filière aboutit à François de Menthon qui fut arrêté à son tour. Marie Grenet et Henri Michel notent dans leur ouvrage consacré au mouvement "Combat" que, lors de la perquisition effectuée au château de Menthon Saint Bernard, Madame de Menthon s'amusa à faire visiter aux policiers les cinquante huit pièces du

château, oubliant seulement celle où se trouvaient cachés des documents, grâce à quoi son mari dut être relâché au bout de quelques jours, faute de preuves. Mais aussi, au cours de l'année 1941, "Liberté" constata l'existence en zone sud de deux autres mouvements analogues et parallèles, celui d'Henry Frénay, officier de carrière démissionnaire, dénommé le Mouvement de Libération Nationale, qui éditait le journal clandestin "Vérité" et celui d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie, dénommé Libération Sud, qui éditait également un journal du même nom. Déplorable dispersion des forces et des moyens que rien ne justifiait puisque les trois mouvements s'affirmaient également gaullistes. Ce que voyant de Menthon entra, immédiatement en contact avec Frénay et tous deux se déclarèrent d'accord sur le principe de la fusion de leurs mouvements. Tous deux aussi souhaitaient que d'Astier de la Vigerie les rejoigne. Ils en discutèrent avec lui, mais celui-ci, sans dire non hésita et tergiversa. On a dit qu'il voyait mal comment ses camarades, socialistes en majorité, pourraient accepter de faire équipe avec des "cléricaux" de "Liberté". D'Astier finalement n'est pas venu à la réunion qui, à Grenoble en novembre 1941, devait statuer définitivement. N'ont donc fusionné en un même mouvement de résistance que "Liberté" et le mouvement de Frénay. Le nouveau mouvement prit pour lui et pour son journal le nom de "Combat". Frénay et de Menthon devaient en assumer conjointement la direction avec l'assistance d'un comité directeur composé d'Alfred Coste-Floret et de moi-même venant de "Liberté", et venant de "Vérité" Chevanche-Bertin et Claude Bourdet. Cependant de Menthon et moi-même derrière lui nous ne pûmes demeurer bien longtemps à la tête de "Combat", suspendus l'un et l'autre de nos fonctions universitaires en juillet 1942, puis révoqués quelques mois plus tard par Abel Bonnard, qui se disait Ministre de l'Education Nationale, recherchés sous mandat d'arrêt par la police, nous dûmes, en juillet 1942, entrer dans la clandestinité totale.

Or, voici qu'au début de cette année 1942 Jean Moulin, venant de Londres, avait été parachuté en France en qualité de représentant permanent

du Général de Gaulle et du Comité National de la France Libre pour l'ensemble du territoire. François de Menthon l'avait rencontré dans le plus grand secret et Moulin lui avait demandé de constituer un comité d'études investi, selon les instructions du Général de Gaulle, d'une triple mission :

- 1) Préparer les mesures immédiates qui seront à appliquer dans chaque région et département dès leur libération,
- 2) Prévoir les changements de personnel administratif qui s'imposeront,
- 3) Dégager la forme et l'orientation générale du système constitutionnel provisoire institué au moment de la libération.

Dans cet été 1942, de Menthon constituait à Lyon le Comité Général des Etudes, le fameux C.G.E. de la résistance. Y entraient, sous des pseudonymes établis selon l'ordre alphabétique de leur vrai nom, Primus : Bastide, d'une grande famille républicaine, ancien Ministre du Commerce en 1936-1937, député radical du Cantal, professeur, comme de Menthon et André Philip, à la Faculté de Droit de Lyon. Secundus : Robert Lacoste, fils d'un cheminot fusillé par les Allemands, fonctionnaire des finances, conseiller général socialiste du canton de Thénon en Dordogne, membre du comité exécutif du mouvement "Libération Sud", parfaitement informé des problèmes syndicaux et sociaux. Tertius : François de Menthon. Quartus : Alexandre Parodi, fils de Dominique Parodi, philosophe et membre de l'Institut, dont l'aïeul, Alexis Bavin, avait siégé dans l'assemblée de 1848. Il était maître des requêtes au Conseil d'Etat, libéral et radical.

François de Menthon, qui devait être l'animateur et le rapporteur de ce C.G.E. me demanda d'y entrer, ce que je fis immédiatement sous le pseudonyme de Quintus. J'y fus suivi par René Courtin ami de de Menthon comme de moi-même, entré en même temps que moi dans la clandestinité, il y adopta les pseudonymes de Bérard puis d'Economicus. C'était en effet un professeur d'économie politique libéral, protestant et d'une totale franchise, brutal au besoin en dépit de sa bonhomie naturelle.

Son ami Monick, inspecteur des finances, a écrit qu'il était pour lui le symbole de la résistance dans ce qu'elle avait de plus pur.

Tels étaient les premiers "terroristes sans doute communistes" du C.G.E. J'avoue que je les ai toujours admirés et même qu'ils m'ont ému quelquefois. J'étais jeune, pratiquement inconnu du public, je ne figurais pas dans l'establishment, je pouvais accepter plus facilement les conditions de vie de la clandestinité tandis que ces autres membres du C.G.E. étaient des notables entourés de respect et de la considération générale, et pourtant, acceptaient comme allant de soi, d'user d'une fausse identité, d'en changer à plusieurs reprises et de changer aussi de domicile à la moindre alerte, de raser les murs, de vivre dans la peur des pièges et des arrestations.

Ainsi constitué au départ, le C.G.E. eut la chance de pouvoir s'élargir par l'entrée parmi ses membres de personnalités de hautes compétences et de grande valeur morale, le bâtonnier Jacques Charpentier, Michel Debré, alors auditeur au Conseil d'Etat, Emile Laffon chargé de missions au côté de Jean Moulin, Pierre Lefauchaux, le futur directeur général de la Régie Renault.

Nous étions depuis six mois en plein travail lorsqu'en septembre 1943 François de Menthon dut nous quitter pour gagner Alger, où le Général de Gaulle l'appelait à siéger au Comité National de la France Libre. Devenu Commissaire à la Justice, on dirait aujourd'hui Ministre de la Justice, au sein de ce Comité National, François de Menthon se mit immédiatement à l'oeuvre.

Bien sûr, il gère les affaires judiciaires, tant en Algérie que dans tous les territoires africains ralliés à la France Libre, mais surtout il prépare et fait adopter par le Comité National français les premières ordonnances relatives à la répression de la collaboration avec l'ennemi.

Les lignes essentielles en avaient été proposées par le Comité Général des Etudes avec la participation de de Menthon alors qu'il faisait encore partie du Comité : distinction fondamentale

de la trahison et de l'intelligence avec l'ennemi relevant des cours de justice d'une part, de l'indignité nationale relevant des chambres civiques d'autre part. Bien à tort on a reproché à cette législation son prétendu caractère rétroactif au motif que l'indignité nationale n'existait pas dans notre droit antérieur. Le reproche n'était pas fondé. Les lois pénales qui réduisent les peines applicables et donc bénéficient aux accusés sont de plein droit rétroactives. Que si l'indignité nationale n'avait pas été instituée, tous ceux qui avaient été coupables auraient pu et même dû être poursuivis devant les tribunaux militaires en application des articles 75 et suivants du Code Pénal et par conséquent exposés à de fortes peines, voire même à la peine de mort. Il s'agissait dès lors d'une législation beaucoup moins rigoureuse que les dispositions antérieures et par conséquent d'une législation à juste titre rétroactive de plein droit selon les principes de notre droit.

Mais aussi, c'est durant son ministère algérois que François de Menthon eut à connaître de la fameuse affaire Pucheux qui l'avait profondément angoissé. On la lui a beaucoup reprochée, je tiens à l'en justifier. Pierre Pucheux avait avant la guerre adhéré à la ligue des Croix de Feu du Colonel de Laroque, puis au parti de Doriot. L'armistice signé, il adhéra d'enthousiasme à la révolution nationale. Quand Darlan parvint au pouvoir, après l'exclusion de Laval par Pétain, il devient Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle puis Secrétaire d'Etat à l'intérieur. Mais il démissionne quand Laval est de retour, en avril 1942, imposé par les Allemands. C'est alors qu'il rencontre à Lyon le Général Giraud qui, prisonnier en Allemagne, vient de s'évader. Il séduit Pucheux. Quand le Général sera parvenu en Algérie, et se sera, avec l'appui des Américains débarqués en novembre 1942, attribué l'ensemble des pouvoirs civils et militaires, Pucheux lui écrira pour lui demander de faciliter son départ pour Alger et d'accepter son engagement dans un régiment de l'armée d'Afrique.

Giraud lui répond tardivement par une lettre ambiguë, pleine d'équivoque, qui l'autorise à venir à Alger, mais lui indique qu'il y courra de grands risques en raison de l'hostilité des résis-

tants de là-bas au gouvernement de Vichy. Cependant, Pucheux part pour Alger et arrive à Casablanca en 1943. Quelques jours plus tard, la sécurité militaire le transfère par avion dans le sud marocain, après quoi il est finalement incarcéré à la prison militaire de Meknès, puis inculpé devant le Tribunal militaire d'Alger. Il y comparaitra le 4 mars 1944 sous l'inculpation d'intelligence avec l'ennemi. Dans l'intervalle, de Gaulle a éliminé Giraud. Il est le seul maître du Comité National, de Menthon est son Ministre de la Justice. A Pucheux il est reproché d'avoir siégé dans le gouvernement de collaboration avec l'ennemi et d'en être complice, mais aussi, et ce sera le problème décisif, d'avoir, lui-même, choisi et livré à l'autorité allemande les cinquante détenus au camp de Châteaubriand qu'elle voulait exécuter comme otages. Cité comme témoin par la défense. Giraud explique que sa lettre à Pucheux était un clignotant plutôt qu'un feu vert pour une autorisation, mais surtout il soutient que, quand il avait écrit à Pucheux, il ignorait tout de l'affaire de Châteaubriand, attitude que je laisse à votre appréciation. Quant aux témoins à charge, ils étaient en majorité des résistants, pour la plupart venus de la métropole dans les mois précédents. Tous affirmèrent que c'était bien Pucheux qui avait choisi les otages à fusiller, que lui seul le pouvait, et que toute la France résistante, c'était vrai, en était convaincue. Mais aucun d'eux ne put en fournir la preuve absolue. C'est donc seulement sur la base de présomptions graves que Pucheux fut condamné à mort et fusillé. Il mourut très courageusement. De Menthon, quant à lui, avait demandé avec insistance au Général de Gaulle d'ajourner le procès pour le faire juger en France, après sa libération. Il ne l'avait pas obtenu. Le recours en grâce de Pucheux fut rejeté par le Général au motif que la résistance française et la majorité des Français interpréteraient la commutation de peine, non seulement comme un acte de faiblesse, mais comme une sorte de refus de punir, de châtier, la trahison. Reste que cette affaire continuera à troubler, à inquiéter et même à angoisser à certaines heures la conscience scrupuleuse de François de Menthon, jusqu'au jour où, après la libération, on retrouvera dans les archives de la Sous-Préfecture de

Châteaubriand la lettre que voici, dont je possède encore la photocopie :

Châteaubriand, le 20 Octobre 1941

Le Sous-Préfet de Châteaubriand

à Monsieur le Kreis-Commandant
de la Kreis-Kommandantur
CHATEAUBRIAND

Comme suite à notre entretien de ce jour, j'ai l'honneur de vous confirmer que Monsieur le Ministre de l'Intérieur Pucheux a pris contact aujourd'hui avec le Général von Stupnagel afin de lui désigner les internés communistes les plus dangereux parmi ceux qui sont actuellement concentrés à Châteaubriand. Vous voudrez bien trouver ci-dessous la liste des soixante individus fournis ce jour.

Le Sous-Préfet
Signé : illisible

Ainsi donc, le jugement d'Alger n'était pas une monstrueuse erreur judiciaire. Une preuve irréfutable se substituait aux présomptions retenues par le Tribunal militaire. François de Menthon, j'en fus témoin, en éprouva un soulagement extraordinaire à la mesure de sa rigueur morale.

Au retour dans la métropole du Comité Français, en septembre 1944, François de Menthon y devient évidemment Ministre de la Justice du premier gouvernement provisoire du Général de Gaulle. Ses responsabilités sont redoutables. Depuis un mois, la France n'a plus ni gouvernement, ni administration réelle, puisque le 15 août face à la progression des armées alliées et de la résistance intérieure, ce que l'on appelait l'Etat français s'est enfui en Allemagne. Alors, un inévitable dévouement saisit la population française. Tous ceux qui ont souffert des humiliations de l'occupation, mais surtout des dénonciations, des arrestations de résistants, des déportations dans les camps d'extermination, des exécutions d'otages, exigent une justice et même une vengeance immédiate. Avec ou sans comparution devant une Cour Martiale des maquis, miliciens capturés, responsables de la Légion, militants du PPF, dénonciateurs, apologistes de la collaboration

avec l'ennemi, trafiquants du marché noir, indicateurs ou traîtres de toute espèce sont arrêtés et souvent exécutés, en réponse aux massacres perpétrés durant l'occupation par les forces de répression. Il s'y ajoute des règlements de compte individuels. Du 15 août au 15 septembre 1944, c'est le mois de l'épuration sauvage. Combien fit-elle de victimes ? Cinquante mille a-t-on dit, et spécialement dans la presse américaine, au cours des années 1944-1950. Après des enquêtes et vérifications minutieuses de la Gendarmerie, de la Police, des Préfectures, puis du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale, c'est à quelques unités près le chiffre de 9.000 qui doit être retenu et que cautionne d'ailleurs dans ses mémoires le Général de Gaulle. Neuf mille, ce n'était pas 50.000, mais c'était 9.000 de trop.

C'est dans ce climat que François de Menthon prend, le 10 septembre, possession du Ministère de la Justice. Mais en fait son autorité réelle, ce jour-là, comme celle du gouvernement provisoire de la République, ne s'étend qu'à la région parisienne. En province, dans les régions et les départements libérés, l'autorité est nominalement entre les mains des commissaires de la République et des préfets qui, d'Alger, ont été désignés par le Général de Gaulle sur la proposition du C.G.E., pratiquement, sur celle d'un de ses membres, Michel Debré, qui a consacré toute l'année 1943 à l'établissement des listes dont il s'agit. En de pareilles conditions, la première et urgente tâche qui incombe à François de Menthon est de mettre aussi rapidement que possible fin à l'épuration sauvage en instituant dans toute la France libérée les Cours de Justice et les Chambres Civiques qui, seules, désormais devront assurer la répression de la collaboration avec l'ennemi, selon les règles du droit. Il y parviendra rapidement, mais non sans peine, avec l'aide précieuse des collaborateurs immédiats qu'il a choisis. Magistrats, résistants, intègres et scrupuleux, auxquels il convient ici de rendre hommage :

Monsieur Zambeaux, directeur du Cabinet, Monsieur Patin, directeur des Affaires Criminelles, Monsieur Bodard, Conseiller d'Etat, directeur des Affaires Civiles et du Sceau, Monsieur Amort,

directeur de l'Administration Pénitentiaire, Monsieur Ménégaud, directeur du personnel, Monsieur Adolphe Toufait, Chef du Service de Recherche des crimes de guerre, et puis, l'admirable Maurice Rolland, Inspecteur Général des Services Judiciaires, qui devra contrôler sur place l'établissement et le fonctionnement des Cours de Justice.

On a dit successivement de François de Menthon qu'il avait été, à l'extrême droite, un bourreau sanguinaire, à l'extrême gauche, non pas un ministre de la vraie justice, mais un ministre de la charité chrétienne, d'une indulgence coupable. L'histoire objective établit aujourd'hui le bilan total de l'épuration qu'il a été chargé d'organiser et de conduire durant les dix premiers mois de la Libération. Le bilan total le plus sûr s'établit comme il suit : 160.000 dossiers ont été instruits par la Justice ; 75.000 ont abouti à un non lieu ou à un acquittement ; 40.000 à une simple condamnation à l'indignité nationale ; 26.000 à une peine de prison ; 13.000 à une peine de travaux forcés ; 7.000 à une peine de mort dont 4.500 par contumace, les juristes savent ce que cela veut dire ; et puis, sur grâce accordée par le Chef de l'Etat, 767 seulement de ces condamnations à mort ont été suivies d'exécution.

En l'état de ces chiffres, maintenant indiscutables, force est bien de constater qu'en pourcentage de la population du pays, l'épuration judiciaire en France a été au moins deux à trois fois moins sévère qu'en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas. Je suis de ceux qui en félicitent de toute leur conscience François de Menthon, parce qu'il ne confondait pas justice et vengeance et savait que la véritable justice comporte une part d'indulgence «vera justitia compassioem habet». Au début de juin 1945, François de Menthon quitte la place Vendôme pour devenir délégué du gouvernement au Ministère Public du Tribunal International de Nuremberg, chargé de juger les grands criminels du nazisme. Il doit soutenir l'accusation, non seulement au nom de la France, mais aussi de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas. A l'audience du Tribunal du 17 janvier 1946, il présente l'exposé introductif du réquisitoire dont il est chargé.

C'est, une fois imprimé, une brochure de 70 pages qu'il faudrait faire lire à toute la jeunesse de nos lycées et collèges.

Il est démontré en termes d'une haute valeur juridique et morale que le droit international est fait non seulement des règles inscrites dans les traités, mais d'abord des impératifs de la conscience publique des peuples civilisés, ce que l'on appelle aujourd'hui le "jus cogens". Ainsi les puissances alliées sont en droit de poursuivre au nom de ces principes les crimes contre la paix et l'humanité commis par l'Allemagne.

Il y est démontré que l'ordre du supérieur, selon tous les droits internes et même les droits des codes allemands antérieurs au nazisme, ne saurait jamais justifier les crimes caractérisés et évidents. Qu'ainsi est irrecevable le principal moyen de défense qu'invoquent les accusés en se retranchant derrière l'ordre d'Hitler.

Il y est ensuite et bien sûr expliqué ce que sont les chefs d'accusation objets du procès : crimes de déclenchement d'une guerre d'agression, violation des traités et du droit international, crimes de guerre, crimes contre l'humanité.

Ici encore, c'est une grande leçon que nous a donnée et laissée François de Menthon.

Le procès de Nuremberg terminé, il regagne l'Assemblée Nationale. Il y siège depuis 1945 comme député de la Haute Savoie ; il y demeurera jusqu'en 1958. Puis il redevient ministre, cette fois de l'Economie Nationale, qu'il dirige en des temps bien difficiles avec une indiscutable compétence.

A partir du fameux Congrès de La Haye de mai 1948, François de Menthon entrait dans le combat qui s'engage pour l'organisation d'une union politique des Etats de l'Europe. Jusqu'à cette date, ils ne coopéraient qu'au sein d'organisations instituées sous l'égide des Etats-Unis : l'Organisation Européenne de Coopération Economique, O.C.D.E., issue du plan Marshall et l'Organisation du Pacte Atlantique animée par

(suite page 10)

Le 32ème Congrès de l'Association du Traité de l'Atlantique

Jean COVILLE

Comme chaque année depuis l'origine, le Congrès de l'Association du Traité de l'Atlantique (A.T.A.) s'est tenu dans l'un des 16 pays de l'Alliance.

L'an dernier c'était à Porto, au Portugal : nous en avons rendu compte dans ce bulletin. Cette année il s'est tenu à Mayence en Allemagne fédérale du 16 au 19 septembre. L'an prochain il se tiendra en Turquie.

L'A.T.A. réunit dans ces 16 pays tous ceux qui croient à l'importance de l'Alliance Atlantique pour défendre les valeurs de l'Occident et acceptent de militer pour en mieux informer les citoyens de ces pays.

Le siège de l'A.T.A. est à Paris, 185 rue de la Pompe. Son président est M. Francis Pym, ancien ministre des affaires étrangères de Grande Bretagne et son secrétaire Général l'ambassadeur de France Jean Béliard.

Dans chacun des 16 pays il existe une association nationale poursuivant les mêmes objectifs. Toutes sont affiliées à l'A.T.A.

C'est le cas de l'Association française pour la Communauté Atlantique (A.F.C.A.). Elle a d'ailleurs son siège à la même adresse que l'A.T.A. Son premier président a été Georges Bidault et son président actuel est Alfred Coste-Floret.

Le Congrès de Mayence a été très intéressant et chaleureux. Les diverses délégations rassemblaient environ 400 personnes et la délégation française une vingtaine.

Le thème du Congrès «capacité de défense de l'Alliance Atlantique et chances d'un accord sur le contrôle des armements» a permis d'étudier de nombreux problèmes d'actualité.

L'assistance a beaucoup apprécié la qualité des orateurs et notamment : le Président Francis Pym, lord Carrington, ancien ministre britannique et

actuel Secrétaire Général de l'OTAN, le général Bernard Rogers, Commandant Suprême des forces alliées en Europe, M. Emilio Colombo, ancien premier ministre d'Italie, l'amiral Pierre Lacoste (France) et M. Helmut Kohl, chancelier de la République fédérale d'Allemagne.

Nous n'avons malheureusement pas la place de publier des extraits substantiels de tous ces exposés. Nous proposons donc à nos lecteurs d'abord un résumé d'ensemble et ensuite les principaux passages du remarquable discours du chancelier Helmut Kohl.

En Europe occidentale nous connaissons depuis 41 ans la paix et la liberté ; ce privilège inestimable nous le devons à l'Alliance Atlantique qui lie l'Europe occidentale à l'Amérique du Nord. Ce qui nous unit c'est un idéal commun, la volonté de vivre en régime démocratique, dans un état de droit où la dignité du citoyen soit respectée. Sans cette alliance, l'Europe occidentale aurait subi le même sort que l'Europe de l'est, sur laquelle l'Union soviétique exerce sa domination, ainsi d'ailleurs que sur de nombreux pays en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Tous ces pays sont soumis à la dictature impitoyable d'un parti unique sous obédience soviétique.

Il faut regarder cette situation en face : si les Occidentaux veulent rester libres, ils doivent faire preuve de détermination et accepter les sacrifices qu'impose une défense crédible.

Les soviétiques ont considérablement augmenté leur puissance militaire, les budgets d'armements étant illimités et n'étant soumis au contrôle d'aucun Parlement.

Les Occidentaux doivent absolument en tenir compte. C'est ce qu'ils ont fait en décidant d'implanter en Europe des missiles nucléaires pour répondre à la menace des missiles SS20 Soviétiques.

En dépit des manœuvres des mou-

vements pacifistes de nos pays, manipulés par l'Union Soviétique, il est très important que les peuples de l'Amérique du Nord et de l'Europe restent conscients des dangers qui les menacent et considèrent comme une priorité la cohésion qui doit exister entre eux, quelque soient les divergences qui puissent les opposer aux plans économique et même politique. Ce qui les unit est bien plus important que ce qui peut les diviser.

Dans son discours, le chancelier Helmut Kohl rappela qu'il y a 40 ans, à quelques jours près, le 6 septembre 1946, M. Byrnes, Secrétaire d'Etat américain, déclara à Stuttgart que les Etats Unis d'Amérique ne répèteraient pas l'erreur qu'ils avaient commise après la première guerre mondiale et qu'ils continueraient à manifester leur intérêt pour le Monde et pour l'Europe en particulier, la paix étant indivisible. Cette décision fondamentale des Etats Unis a marqué la naissance de la Communauté Atlantique, telle qu'elle existe encore aujourd'hui.

La République fédérale d'Allemagne a redonné du lustre au nom de l'Allemagne dans le Monde entier. Les ombres du passé n'ont pas disparu, mais nous nous sommes de nouveau hissés à une place qui nous vaut de l'estime au sein de la Communauté internationale.

Notre potentiel économique et technologique est important et, dans le cadre de l'alliance occidentale, nous représentons la deuxième force conventionnelle, qui fait de nous une composante indispensable de l'équilibre entre l'est et l'ouest.

Quelle est notre politique ? En premier lieu le solide ancrage dans l'alliance Atlantique et en second lieu notre participation à la création d'une Europe unie. Chacun de ces deux éléments est absolument indispensable.

Si nous nous détournions de l'Alliance, nous ne tarderions pas à perdre l'équilibre et toute politique vers l'Est

ou concernant l'Allemagne s'avérerait impossible.

Nous devons parachever l'unité allemande dans la liberté. C'est là une mission que nous confie notre histoire. Mais cette aspiration n'est aucunement agressive. Nous voulons la réconciliation avec tous nos voisins. Nous avons suivi cette voie avec la France et avec un grand nombre de nos anciens adversaires de guerre. Nous souhaitons qu'il en soit de même pour nos voisins qui sont à l'est.

Cependant n'oublions jamais que l'Alliance atlantique a été créée pour protéger ses membres contre le danger d'une agression et contre toute intimidation ou chantage politique. Face à la menace que fait planer l'Union Soviétique, seule l'assistance infaillible des Etats Unis peut garantir la sécurité de l'Europe Occidentale et plus particulièrement de la République fédérale d'Allemagne.

Il faut donc assurer la crédibilité de la défense et donc de la dissuasion par la présence de soldats américains en Europe et par le maintien du bouclier nucléaire des Etats-Unis. Mais ceux-ci ne resteront en Europe que si les partenaires européens fournissent une contribution suffisante à la défense commune.

Le chancelier Kohl expose les efforts déjà faits par son pays et ceux qu'il continue à faire pour accroître cette participation. Fort heureusement l'énorme majorité du peuple allemand approuve ces efforts, y compris financiers. Un sondage d'opinion récent confirme que la population se prononce à 87 % en faveur de l'OTAN.

Peut-on réduire les armements sans compromettre la sécurité ? Il faut être très prudent, car le désarmement et le contrôle des armements, aussi souhaitables qu'ils soient, ne peuvent faire disparaître le conflit politique entre l'Est et l'Ouest. L'équilibre des forces est un facteur de paix. C'est pourquoi des mesures de désarmement doivent pouvoir être absolument vérifiables.

Peut être arrivera-t-on à un accord sur ce point. L'Allemagne le souhaite. Mais il ne faut surtout pas céder à une certaine tendance consistant à minimiser la menace soviétique, tout en adoptant une attitude critique envers la puissance protectrice que

sont les Etats-Unis.

N'oublions pas que l'Alliance est une "Communauté de valeurs".

Nous autres Allemands ressentons plus que toute autre Nation de notre Continent la douloureuse et artificielle ligne de séparation qui traverse l'Europe et qui traverse notre propre pays de part en part.

Essayons d'édifier en Europe une situation dans laquelle les peuples, quel que soit leur système de société, puissent vivre les uns à côté des autres dans un climat de confiance. Mais pour qu'un tel climat s'établisse il faut qu'il soit fondé sur le droit des peuples à l'autodétermination et sur l'observation rigoureuse des droits de l'homme.

A l'Ouest les douze démocraties européennes se sont engagées sur la voie de la mise en œuvre commune de l'avenir. Par delà les discussions naturelles en matière d'équilibre des intérêts économiques et financiers, nous créons au moyen de l'Union Européenne un modèle de coopération supranationale entre les Etats et de coexistence entre les peuples qui doit servir d'exemple à l'Europe toute entière.

Développons avec persévérance nos rapports avec les Etats du pacte de Varsovie. Les rapports Est-Ouest ne sauraient être réduits à leur dimension militaire. Ils comportent aussi les domaines économique, scientifique et culturel et celui des droits de l'homme.

L'acte final de la Conférence d'Helsinki a survécu à des phases difficiles. Certains indices pourraient permettre de penser que l'Union Soviétique serait intéressée à une amélioration des relations Est-Ouest. M. Gorbatchev a même parlé de la «maison commune de l'Europe dans laquelle nous vivons.» C'est une image qu'à l'Ouest nous pourrions reprendre à notre compte mais, à notre avis, dans cette maison européenne, il ne devrait pas y avoir de portes verrouillées, de fenêtres condamnées et le mur édifié à Berlin au mépris de la personne humaine devrait disparaître.

L'instauration de la confiance est un élément indispensable à l'existence d'une Europe pacifique s'étendant de «l'Atlantique à l'Oural».

Le chancelier Kohl a été ovationné à la fin de son discours par tout le Congrès qui était réuni dans un ban-

quet particulièrement sympathique offert par l'association atlantique allemande.

Ce discours venant après celui qu'il avait prononcé à Strasbourg, en juillet dernier, à l'occasion du centenaire de la naissance de Robert Schuman, montre la solidité du «couple franco-allemand» et l'identité des vues, et des sentiments de nos deux peuples. Après tant de conflits et d'épreuves il faut s'en réjouir pleinement.

La délégation française a profité de son séjour dans la belle ville de Mayence, qui a 2000 ans d'histoire, pour visiter de beaux monuments et une partie de la délégation (la plus favorisée) a descendu le Rhin en bateau jusqu'à Rotterdam et s'est rendue ensuite dans la merveilleuse ville d'Amsterdam.

L'an prochain les études à faire en Turquie et la visite de ce pays ne devraient pas manquer d'intérêt.

Si vous souhaitez participer aux activités de l'A.F.C.A., sous une forme ou sous une autre, il vous suffit d'écrire : 185 rue de la Pompe 75116 Paris.

LA PLUS GRANDE PEUR DE MOSCOU.

Elle réside d'une part dans la perspective d'une Europe Occidentale unie, politiquement revivifiée, étroitement liée à Washington et agissant comme un pôle attractif pour l'Europe de l'Est ; et d'autre part dans l'existence d'une association étroite Etats-Unis-Japon-Chine, capable d'exercer une pression intense sur les territoires peu peuplés de la Sibérie».

Z. Brézinski

Universitaire américain, qui fut l'adjoint d'Henry Kissinger, quand il était Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères des Etats Unis.

1986 qui s'achève sera un grand crû pour ce qui fut le MRP et ses successeurs. Nous n'avons pas eu l'habitude de ponctuer de vigoureux «coco-ricos» nos réussites, animées par notre doctrine - ce fut peut-être un tort - Tant pis pour le passé. Mais chantons aujourd'hui nos motifs de satisfaction et notre espoir.

Au plan général nous avons célébré dignement le centenaire de la naissance de Robert Schuman. Je n'y reviendrai pas car Jean Coville en a longuement parlé dans le dernier numéro. Le MRP, qui a compté dans ses rangs un tel homme, dans toute l'acception du terme, a droit à la reconnaissance de la Nation. Les cérémonies de commémoration nous l'ont remis en mémoire.

Cette mémoire est encore rafraîchie par la parution d'un excellent livre qui retrace la doctrine, l'action et les réalisations du MRP, faisant suite à un autre même auteur, paru en 1978, qui en expose surtout les origines, montrant comment les chrétiens, à la fin du siècle dernier, ont voulu intro-

duire dans la vie politique de l'époque la notion de la dignité de la personne humaine, prenant en compte sa dimension à la fois matérielle et spirituelle. Vous trouverez plus tard un examen de cet ouvrage, qui, avec le tome suivant qui vient de paraître, constitue une des meilleures études sur le MRP.

C'est une bonne année, donc, au plan national.

Mais Robert Schuman a été aussi un des pères de l'Europe et le MRP a toujours milité pour l'établissement d'une Europe communautaire. La construction européenne a fait cette année un nouveau pas avec l'adoption de «l'Acte Unique» dont Jean Pierre Gouzy nous entretient par ailleurs. Certes, les promoteurs de cet Acte Unique n'ont pas chaussé les bottes de sept lieux. Mais ce qui a été obtenu n'est-il pas mieux que le sur-place de ces derniers temps ? Il faut maintenant aller plus loin et retremper notre foi européenne à nos meilleurs sources.

Mais pour ce faire, notre action devra s'élargir et s'approfondir. Les forma-

tions politiques actuellement existantes, qui ont pris la relève du MRP, le Centre des Démocrates Sociaux, la Démocratie Chrétienne Française, comptent dans leurs rangs de nombreux jeunes dynamiques, motivés, compétents. Sans attendre que les aînés ne soient plus, ils doivent rejoindre l'Amicale, y militer, y porter nos idées qui furent l'idéal politique et éthique de leurs parents. Il y en a quelques uns déjà. Mais ils doivent y entrer en nombre, y entraîner des amis. Cette action militante est quelque peu différente de celle qui s'exerce dans un parti politique. Celle-ci implique souvent des prises de position, des engagements conjoncturels. Celle-la permet de prendre plus de hauteur, dans la mesure où on reste davantage dans le domaine des idées. Nous avons besoin de têtes pensantes.

Nous saurons alors que, grâce à notre jeunesse, notre œuvre ne périra pas. Et 1987 pourra être aussi un bon crû.

FRANÇOIS DE MENTHON *(suite de la page 7)*

l'Amérique. En 1948, ce qu'il s'agirait de créer, cette fois, c'est une union politique de nos Etats qui soit véritablement européenne et indépendante. Dans les négociations menées en coulisses, François de Menthon la voudrait dotée de pouvoirs supranationaux mais, en dépit de son obstination, il se heurte au refus absolu des Britanniques qui exigent de s'en tenir à un simple Comité des Ministres des Affaires Etrangères décidant à l'unanimité. On parvint enfin à un inévitable compromis : la nouvelle organisation comprendra un Comité des ministres de cette sorte, mais une assemblée parlementaire consultative aura pour mission de contrôler ce Comité des Ministres et de promouvoir l'intégration progressive des Etats membres. François de Menthon y siégera et j'y siégerai avec lui dès sa création et jusqu'en 1958. Entouré de l'estime générale, il sera élu Président de cette assemblée de 1952 à 1955.

La carrière politique de François

de Menthon prend fin au mois de juin 1958 dans des conditions qui, elles encore, font honneur à son caractère et à sa rigueur.

Le 1er juin 1958, le Général de Gaulle demandait au Parlement d'approuver sa rentrée au pouvoir à la suite des événements survenus en Algérie depuis le 13 mai précédent. En fin de débat, avant le vote, de Menthon monta à la tribune. Quelque peu ému, il déclara que, républicain et démocrate, il ne pouvait en conscience, bien que gaulliste depuis le premier jour, investir un gouvernement né d'une révolte militaire et d'une sorte de coup d'Etat. Il vota NON. Mais en descendant de la tribune, il indiqua au président de l'assemblée qu'il abandonnait son mandat de député, estimant qu'il ne pouvait en conscience le conserver, sachant que le vote qu'il allait émettre serait désapprouvé par ceux qui l'avaient élu. L'Histoire parlementaire compte peu d'exemples d'une semblable rigueur démocratique.

Ainsi vécut François de Menthon dont l'histoire personnelle est inséparable, de 1940 à 1958, de l'Histoire de France. Nul n'a jamais pu lui reprocher la moindre infidélité à ses convictions, le moindre mensonge, la moindre méchanceté. Il détestait la démagogie, le machiavélisme, l'arrivisme, la vanité, mais n'en accusait personne. Il restera l'une des grandes figures de la Résistance française.

Cependant, aucune autorité officielle n'a cru devoir, le jour de sa mort, le 2 juin 1984, rendre hommage à cet homme exemplaire et rappeler les services qu'il avait rendus à sa patrie. C'est dans le silence général qu'il a quitté ce Monde, mais n'est-ce pas ainsi que, d'ordinaire, meurent les Saints ?

LA PAIX EST INDIVISIBLE

Jean COVILLE

Cette phrase de M. Byrnes, Secrétaire d'Etat américain, a été prononcée à Stuttgart le 6 septembre 1946 et rappelée par le Chancelier Helmut Kohl au récent Congrès de l'Association du Traité de l'Atlantique à Mayence. Elle a été à l'origine de l'Alliance Atlantique et devrait servir de référence à la politique étrangère de tout l'Occident. «**Oui la paix est indivisible. Elle ne connaît pas de frontières.**» Et nous savons par qui elle est menacée : par la puissance dont le but est d'imposer par la force au Monde entier son système politique.

Malheureusement il faut bien constater que la politique étrangère de l'Occident s'inspire beaucoup trop timidement de la maxime de M. Byrnes.

Au cours du débat qui s'est instauré au Congrès de Mayence, plusieurs intervenants ont souligné (comme les années précédentes) qu'il était étrange que les membres de l'Alliance Atlantique cantonnent leur action dans des limites géographiques étroites, alors que la menace qui les vise s'étend au Monde entier.

Il est absurde de considérer que le colonel Khadafi n'est dangereux que dans la Méditerranée, parce que celle-ci est comprise dans la zone couverte par le Pacte de l'Atlantique, mais qu'il n'est pas dangereux ailleurs, par exemple au Tchad.

Le même raisonnement s'applique avec beaucoup plus de force à l'Union Soviétique : un intervenant au Congrès a fait remarquer qu'elle était beaucoup plus dangereuse au delà qu'en deçà de l'Oural, limite fixée par le Pacte de l'Atlantique. En effet l'Union Soviétique a déjà étendu sa domination sur une bonne partie de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine.

Bien entendu, comme les années précédentes, les responsables de l'Alliance Atlantique présents au Congrès ont répondu aux intervenants que la politique étrangère des membres de l'Alliance ne se limitait pas à celle-ci et qu'elle faisait face à cette menace

globale.

C'est vrai, mais nous estimons cependant, comme de nombreux délégués au Congrès, que la «parade globale» à cette «menace globale» devrait être plus vigoureuse et plus coordonnée.

M. Helmut Kohl a dit avec raison dans son beau discours de Mayence que la paix dans le Monde ne pouvait s'établir que dans la confiance et que celle-ci ne pouvait être fondée que sur le droit des peuples à l'autodétermination et sur l'observation rigoureuse des droits de l'homme. Nous devons nous tenir fermement à cette doctrine, qui est le fondement même des valeurs de l'Occident.

Mais alors refusons de reconnaître comme des gouvernements légitimes ceux qui sont fondés sur la force et non sur le droit des peuples à l'autodétermination. Il n'en manque pas dans l'Empire Soviétique. Considérons les seulement comme des «pouvoirs de fait» et aidons de toutes nos forces ceux qui luttent contre ces «pouvoirs de fait» en Angola, en Ethiopie, en Afghanistan, au Vietnam, au Cambodge, au Laos et ailleurs.

C'est seulement ainsi que nous ferons reculer la guerre et approcher la paix.

Cette aide aux maquisards qui se battent dans tous ces pays, pour nous en même temps que pour eux, est essentielle.

Cette aide existe certes, mais elle est timide et dissimulée, au lieu d'être proclamée. Nous semblons en avoir honte. Une preuve récente de cette attitude a été fournie par le refus de recevoir officiellement à Paris M. Jonas Savimbi, chef remarquable des maquisards de l'Angola, qui luttent avec courage et succès contre les Soviétiques implantés dans leur pays et leurs mercenaires Cubains.

Les démocraties d'Occident ont les moyens de sauver leur avenir. Encore faut-il qu'elles le veuillent.

A MARCEL POINBOEUF

*D'aucuns ont célébré ton mérite éclatant,
Marcel, ami très cher, cœur fidèle et sensible,
Ta générosité, ton courage inflexible,
Ta foi sans faille, et ton ardeur de militant.*

*Parlementaire actif, intègre et compétent,
Tu sais, avec bon sens, discerner le possible ;
Mais le gros capital qui t'avait pris pour cible
Sur ce plan va t'abattre, hélas ! fier combattant*

*Malgré ta lourde tâche et la douleur qui t'use,
Tu savais te détendre en courtisant la muse,
Et joindre à ton poème un admirable chant.*

*Permits donc que ma plume, émue et fraternelle,
Te dise l'«au-revoir» de mon soleil couchant :
Nous nous retrouverons dans la paix éternelle.*

Jean-Paul GORET

BENOIT ODIN

Benoit ODIN, qui nous a quittés, fut un grand militant chrétien, animé d'une foi profonde et estimé de tous pour son dévouement et sa générosité. Il participa au P.D.P. et à la Résistance et milita au M.R.P. dès sa fondation dans la Région Lyonnaise aux côtés de Maurice Guérin.

Il fut adjoint au maire de St Symphorien sur Coise.

Nous gardons pieusement son souvenir.

Pierre BRALLY
St Symphorien s/ Coise

MAISON ET LOISIRS

La revue «Maison et Loisirs», dont le directeur est Emile VIREL, membre de l'amicale du M.R.P., s'efforce de fournir le maximum d'informations sur un des problèmes majeurs de notre temps : celui du logement familial.

Le siège de cette publication, dont la diffusion est très importante (200.000 exemplaires) est le suivant : avenue du Cateau - 59342 CAMBRAI Cedex.

Après "l'Acte Unique" que faire pour l'Europe ?

Jean Pierre GOUZY
Président d'Honneur des journalistes européens

«l'Acte unique» qui fait actuellement l'objet des débats de ratification dans les pays de la CEE, et notamment en France, ne réalise pas «l'union européenne», même s'il en favorise l'approche.

L'union européenne est pourtant l'objectif proclamé de nos gouvernements, depuis ce «sommet» de Paris de 1972 où Georges Pompidou prit l'initiative de la proposer aux partenaires communautaires de notre pays. C'est un vieux rêve qui doit devenir réalité... En fait, il s'agit de cette «Europe politique» dont on a tant parlé depuis les lendemains de la deuxième guerre mondiale.

Un peu d'histoire

Lorsqu'en mai 1948, se réunirent à la Haye sous la houlette de Winston Churchill (Adenauer, Mitterrand, Chaban-Delmas et bien d'autres étaient présents) les huit cents délégués qui proclamèrent la nécessité d'une «Europe Unie» et d'un «Mouvement Européen» pour la promouvoir, la grande idée de l'Europe a pris un nouvel essor. Le Mouvement Européen a vu le jour ; Le traité de Londres de 1949 a donné vie au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Mais quels que soient les services rendus par ce grand forum de l'Europe Occidentale, il a fallu très rapidement renoncer à en faire le point de départ d'une autorité politique européenne digne de ce nom, les pays neutres, membres du Conseil, s'y opposaient, et à l'époque, la Grande Bretagne travailliste se repliait sur un insularisme stérile.

Courageusement et lucidement, Robert Schuman et Jean Monnet, en décidant au mois de mai 1950 de créer une Communauté Européenne du Charbon et de l'acier, qui reconcilierait les intérêts fondamentaux de la France et de l'Allemagne fédérale, fixèrent un but à l'entreprise communautaire qui était ambitieux : la Fédération Européenne. Etant entendu, que la construction de l'Europe ne pouvait se concevoir que par étapes : graduellement la CECA devait servir de cadre à de nouveaux développements

qui échouèrent en 1954 (projets de Communauté européenne de Défense et de Communauté politique). Finalement, une relance européenne des pays fondateurs aboutit aux Traités de Rome (il y aura en Mars prochain : 30 ans) qui permirent de passer d'un marché commun sectoriel à un marché commun généralisé avec la Communauté Economique Européenne et de jeter les bases d'une coopération en matière d'énergie atomique à des fins pacifiques ; l'Euratom.

Le succès de la CEE est inscrit dans les faits : le nombre des Etats membres a doublé (de «six» pays peuplés de 160 millions d'habitants nous sommes passés à «douze» pays qui rassemblent 320 millions d'Européens) ; le Parlement européen a été élu au suffrage universel direct en 1979 et réélu par les citoyens européens en 1984. L'Europe communautaire, avec un ensemble institutionnel très élaboré est devenue une réalité internationale majeure. Dans les années 1960, avec le «Plan Fouchet», le général de Gaulle essaya de lui donner des assises politiques confédérales, sans y parvenir. Les concepts d'«Union Européenne» (en fait d'union politique européenne) et d'«Union monétaire» ont été repris sous les magistratures de Georges Pompidou et de Giscard d'Estaing. La coopération politique s'est développée : un système monétaire européen a été créé ; l'écu est né... Mais si l'idée d'une Union Politique Européenne est demeurée vivace (elle s'est trouvée encore confirmée par le Conseil Européen de Stuttgart et elle a reçu l'appui du Parlement Européen dans les temps récents avec le projet de traité d'union européenne adopté par celui-ci en 1984) elle n'a pas abouti.

Le moment est donc venu de penser à cette ultime étape du processus d'intégration dans la perspective des élections européennes de 1989, afin que, si possible, la construction de l'Europe telle qu'elle apparaîtra à la fin du XXème siècle se présente comme une entreprise en voie d'achèvement avec une autorité politique réelle, une

monnaie commune, une capacité qui lui soit propre d'assurer notre sécurité dans un monde dangereux et mouvant.

Que faire ?

La commission institutionnelle du Parlement Européen, sous l'impulsion de M. Fernand Herman (PPE-Belgique) vient d'esquisser une première réponse à cette interrogation. Pour elle, la meilleure voie serait que le Conseil Européen ou à défaut les gouvernements intéressés, confient au Parlement européen la mission de rédiger un projet d'Union Européenne, si possible en association avec le Conseil des ministres, afin qu'il soit soumis aux autorités nationales compétentes.

Les Parlementaires européens partiraient des traités et tiendraient compte de l'Acte unique pour élaborer un projet d'union s'inspirant du projet de traité voté par le Parlement Européen le 14 Février 1984. Comme l'expérience prouve que certains pays de la Communauté, tel le Danemark, ne veulent pas s'engager aussi loin, la commission institutionnelle, d'une manière réaliste, a prévu que des «arrangements transitoires» pourraient être aménagés pour les Etats qui ne seraient pas en mesure de ratifier le projet pour le moment.

Bien entendu, une telle avancée nouvelle suppose le soutien de l'opinion publique, l'adhésion des forces vives de nos sociétés et l'engagement des institutions représentatives de la légitimité démocratique au niveau national et européen. Un tel «soutien», une telle «adhésion», un tel «engagement» sont-ils possibles ? Tout est là... Les motivations européennes ne manquent pas (la monnaie, la défense, la compétition technologique, l'emploi, les nécessités internationales). Faut-il encore que s'organisent des campagnes de sensibilisation qui permettront de motiver suffisamment les «décideurs».

L'Union Européenne ne s'imposera pas à froid et d'elle même.